



Fiche technique:

Appareils électroménagers

Le nouveau repère pour faire le bon choix

On veut tous une maison économe en ressources naturelles, en eau et en énergie. C'est bon aussi pour nos économies! Pour vous aider à faire le bon choix, nous avons créé ce repère vous permettant de retrouver les produits qui réduisent l'impact de votre logement sur l'environnement, toujours au meilleur prix.

Evaluée en interne et soumise à une validation par un organisme externe*, notre démarche est rigoureuse et simple à comprendre : un produit obtient le repère dès qu'il satisfait à l'exigence de l'un de nos 7 critères. Aujourd'hui, cela représente plusieurs milliers de produits, plus vertueux : soit dans leur fabrication, soit dans leur usage. Et nous ne comptons pas nous arrêter là.

Alors suivez notre repère (pour les retrouver!



Pourquoi est-il important de choisir des appareils électroménagers économes en énergie pour la cuisine?

Les appareils électroménagers les plus énergivores de la maison se situent généralement dans la cuisine⁽¹⁾.

Pour les gros appareils électroménagers, les étiquettes de classe énergétique (utilisées en France et dans l'UE) sont un indicateur utile de l'efficacité énergétique d'un produit. La taille du produit peut aussi avoir un impact sur sa consommation énergétique. Par exemple un grand réfrigérateur-congélateur avec une bonne efficacité énergétique peut se révéler plus coûteux à utiliser qu'un petit modèle avec une moins bonne efficacité.

L'étiquette énergie mise en place en France et dans 15 États membres de l'UE est une fiche synthétique et uniformisée accompagnant les appareils électroménagers neufs, au moment de l'achat. Son objectif est de vous renseigner sur les caractéristiques des produits qui équipent votre domicile et ont une incidence sur votre consommation d'énergie. Cette étiquette énergie est une obligation qui concerne les « produits liés à l'énergie ayant une incidence significative directe ou indirecte sur la consommation d'énergie pendant leur utilisation ».

La nouvelle étiquette classe les réfrigérateurs, congélateurs et appareils combinés sur une échelle de A à G. Les produits les plus efficaces sont étiquetés A, mais sont très peu nombreux. L'offre d'appareils bien classés s'élargira avec l'arrivée de nouveaux modèles. Choisir une classe C plutôt qu'une classe F offre 50% d'économies d'énergie, soit 130kWh/an. Cela représente 1 950kWh et 370€ sur 15 ans (tarif de l'électricité utilisé pour les calculs : 0,188€/kWh)(2).

Notre façon d'utiliser les appareils peut également contribuer à la gestion de notre consommation d'énergie :

- Pendant la cuisson, mettez un couvercle sur les casseroles et les poêles pour consommer 25% d'énergie en moins.
- Coupez les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson.
- Démarrez le nettoyage par pyrolyse après une cuisson au four.
- Laissez refroidir les plats avant de les mettre au réfrigérateur.
- Débranchez les petits appareils électroménagers non utilisés (cafetière, bouilloire, robots...).
- Mettez en fonctionnement le lave-vaisselle seulement s'il est plein et avec le programme « Eco », ce dernier consomme jusqu'à 45% d'électricité en moins qu'un programme intensif...
- Les bonnes températures pour le réfrigérateur sont comprises entre +4 et +5°C et pour le congélateur : - 18°C.
- Les étiquettes énergie pour les lave-vaisselles et les lave-linges fournissent également des informations utiles sur la consommation d'eau⁽²⁾.

Critère 1

Comment nous attribuons ce repère 🏩 à nos produits



Avant même d'être évalué pour l'obtention de notre repère, le produit candidat doit respecter:

- Toutes les exigences légales locales
- Toutes les exigences de la politique Kingfisher

Vous pouvez accéder aux politiques Kingfisher ici : https://www.kingfisher.com/ responsible-business/our-policies/company-policies. Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas attribuer ce repère à des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu notre repère. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution de ce repère avec l'attribut "Économiser l'énergie à la maison - Appareils électroménagers" se concentre sur la phase de production du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

Quand vous remplacez un outil électroménager, vous pouvez rapporter l'ancien dans un point de collecte.

Critère 2

Produits éligibles à l'obtention du repère



Pour qu'un produit se voie attribuer notre repère avec l'attribut "Économiser l'énergie à la maison - Appareils électroménagers", il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier les critères suivants :

1. Plaque de cuisson à induction

Les plaques de cuisson à induction sont moins énergivores que les plaques vitrocéramiques et classiques⁽³⁾.

2. Appareils électroménagers avec les classifications énergétiques suivantes :

- Cuisine:
 - Fours et cuisinières avec étiquette énergétique A++ ou supérieure :
 - Si une cuisinière a une table de cuisson, la table de cuisson doit être à induction.
 - Les fours et cuisinières à gaz sont exclus.
 - Hottes de cuisine avec étiquette énergétique A ++.
 - Combinés réfrigérateurs-congélateurs avec étiquette énergétique B ou supérieure (classe énergétique A à G).
 - Réfrigérateurs et congélateurs avec étiquette énergétique B ou supérieure (classe énergétique A à G).
- · Lavage et séchage :
 - Lave-vaisselles avec étiquette énergétique B ou supérieure (classe énergétique A à G).
 - Machines à laver avec étiquette énergétique B ou supérieure (classe énergétique A à G).
 - Lave-linges sèche-linges avec étiquette énergétique C ou supérieure (classe énergétique A à G).
 - Sèche-linges avec une étiquette énergétique A++ ou supérieure.

Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du repère.

Évaluer et confirmer l'attribution du repère 😩



- 🛇 Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'organisme Bioregional* pour une validation externe
- Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir notre repère.
- Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour l'attribution de notre repère existe, elle est consultable sur https://www.castorama.fr/green-star/criteres

(1) Source : Infographie : qu'est-ce qui consomme le plus d'électricité dans la maison ?, ADEME

(2) Source : Fiche L'étiquette énergie pour l'équipement de la maison, ADEME

(3) Source : Guide Réduire sa facture d'électricité, ADEME

*Pour en savoir plus sur l'organisme Bioregional, rendez-vous sur www.bioregional.com

